

Les espaces urbains transfrontaliers

Frontière belge

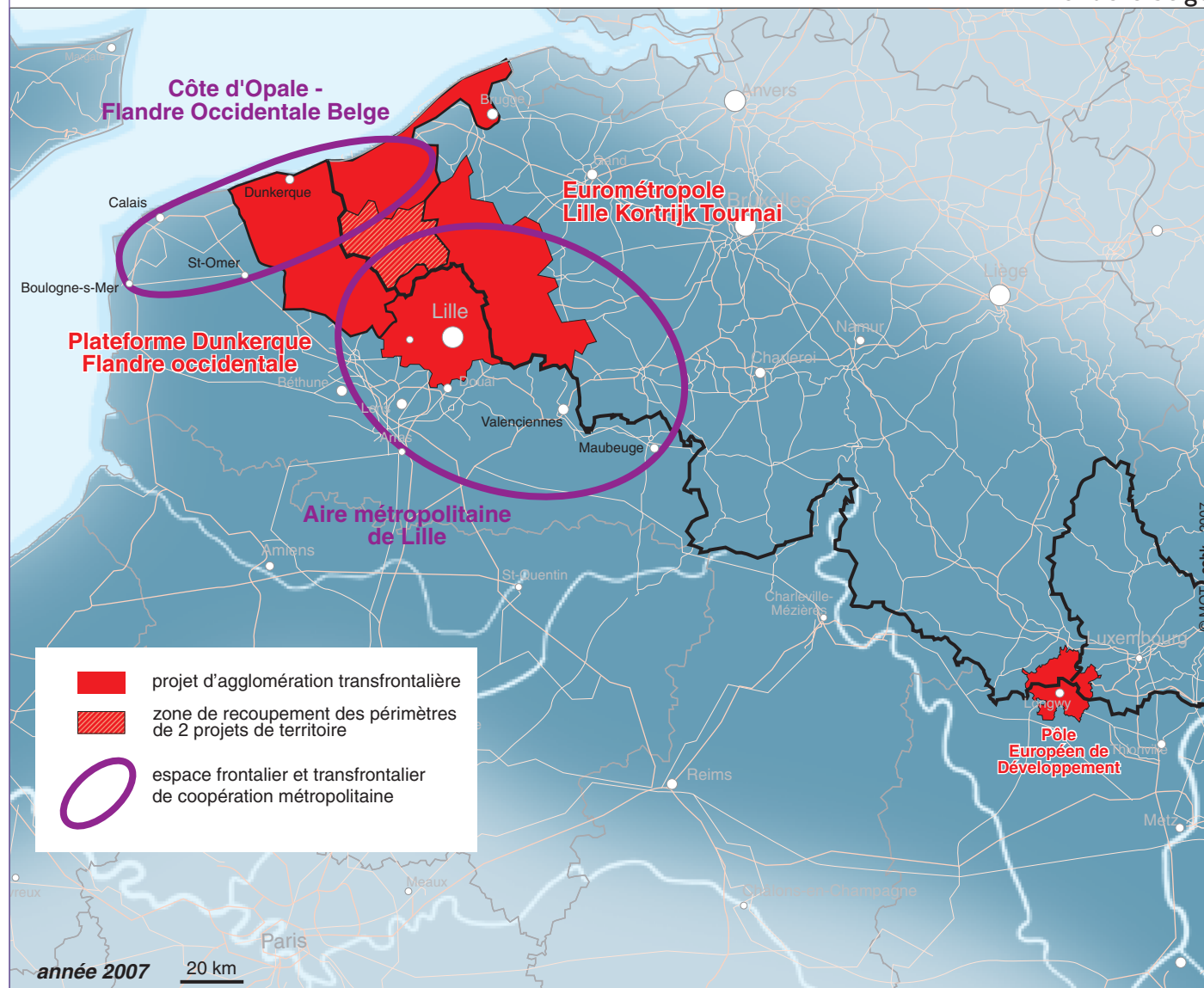


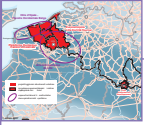
Plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge - Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale

La plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale est située de part et d'autre de la frontière franco-belge à l'entrée de la Mer du Nord, et séparée de l'Angleterre par le détroit du Pas-de-Calais.

Outre les communes directement frontalières, l'ensemble du littoral Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale s'est inscrit dans une dynamique de coopération transfrontalière depuis les années 1990. Cette volonté de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées s'est traduite en 2005 par la création de la Plate-forme transfrontalière Flandre Occidentale belge – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale. Elle s'appuie sur deux périmètres : un périmètre de coopération de proximité (arrondissement de

Dunkerque pour le côté français et Westhoek flamand côté belge) et un périmètre de coopération élargie (Côte d'Opale pour le côté français et province de Flandre occidentale pour le côté belge). Cette plate-forme rassemble des partenaires multiples : Syndicat mixte de la Côte d'Opale, Communauté urbaine de Dunkerque, deux pays, l'Etat à travers le Sous-Préfet, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) par exemple pour la partie française ; la Province de Flandre occidentale, la Conférence des maires du Westhoek ou encore l'Intercommunale de Flandre occidentale (WVI)... pour la partie belge. Ces partenaires siègent à parité au sein d'une Conférence Permanente (comité de pilotage politique).

De nombreuses affinités et complémentarités plaident pour un rapprochement transfrontalier : façade maritime, paysages, histoire, culture flamande ancienne... Cependant, des différences existent entre le côté français qui connaît un taux de chômage élevé et le



Les espaces urbains transfrontaliers

Frontière belge

côté belge, où se trouve la majorité des emplois et au taux de chômage le plus faible de Belgique. Toutefois, cette dissymétrie ne profite pas au développement des flux de travailleurs frontaliers de la partie française vers la partie flamande de l'agglomération : moins de 1 000 frontaliers français travaillent chaque jour dans cette zone, chiffre limité pour des raisons notamment linguistiques.

Les actions de la plate-forme transfrontalière portent sur l'aménagement du territoire, les déplacements, l'emploi, le développement économique, la culture, le tourisme, la santé, l'environnement ou encore la ruralité. En outre, pour favoriser la compréhension du fonctionnement du territoire transfrontalier, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque, la Province de Flandre occidentale et la VWI ont créé un Système d'Information Géographique transfrontalier qui permet la comparaison des évolutions socio-économiques, la coordination des données statistiques de part et d'autre de la frontière et une approche coordonnée de la localisation, de la taille et de l'occupation des zones d'activité économiques à l'échelle du territoire transfrontalier (création d'un site Internet).

Eurométropole Lille Kortrijk Tournai

L'agglomération lilloise transfrontalière se situe à la rencontre de la France, de la Wallonie et de la Flandre belge et s'étend sur un territoire de presque deux millions d'habitants, ce qui en fait la première agglomération transfrontalière au sens strict en Europe. Outre sa taille, les importants travaux d'équipements (Euraille, carrefour TGV nord européen...) dont elle a bénéficié au début des années 1990 la placent au centre d'un triangle Paris-Londres-Bruxelles, confortant ainsi son rang de métropole européenne.

La spécificité de ce territoire repose sur son imbrication urbaine transfrontalière sur une partie de son territoire et sur l'intensité des flux de proximité de toute nature : travailleurs frontaliers, scolaires, pratiques commerciales, culturelles, sociales et sanitaire ou tout simplement familiales.

Depuis 1991, le projet de métropole franco-belge est porté par la Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière (COPIT). Cet outil commun rassemble Lille Métropole Communauté urbaine (1 100 000 habitants) et quatre intercommunales belges (700 000 habitants environ). En 2000, la COPIT s'est structurée sous la forme d'une association de droit français.

Dès 2002, une réflexion globale a été lancée pour envisager l'évolution de la COPIT vers une structure de gouvernance transfrontalière. Elle s'appuie sur les travaux d'un groupe parlementaire franco-belge. Le but est de créer à terme un véritable lieu de débat politique et d'interface inter-institutions rassemblant l'ensemble des compétences nécessaires (il n'induit cependant aucun transfert de compétences). Ainsi, une proposition concrète en vue de la création d'un Eurodistrict a été adoptée en juin 2006, les formes juridiques devant être prises par cet eurodistrict étant encore à l'étude.

En outre, la réalité transfrontalière de l'agglomération lilloise est reconnue officiellement par l'Etat français qui a intégré en 2005

De nombreux projets ont été réalisés sur le périmètre de la plate-forme transfrontalière, parmi lesquels un projet de coopération hospitalière Flandre maritime-West-Vlaanderen (amélioration de l'accès aux soins transfrontalier) ou un projet de prévention des risques et de gestion des pollutions maritimes (en partenariat avec le Comté du Kent).

En 2005, le périmètre de la coopération élargie (Côte d'Opale – Flandre occidentale belge) a été reconnu officiellement par l'Etat français comme un site de coopération métropolitaine. Cette aire métropolitaine de plus de 2,2 millions d'habitants bénéficie en effet d'un système portuaire complémentaire entre les trois ports français de Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque (troisième port français de marchandises) et l'ensemble portuaire de Zeebrugge, Ostende et Newport. Enfin, elle s'attache à valoriser sa position de carrefour avec la Grande-Bretagne (label "Channel District") à travers un partenariat avec le Comté du Kent et l'Unitary Council de Medway.

l'ensemble du périmètre de la COPIT dans le programme de coopération métropolitaine. En plus de la métropole transfrontalière lilloise, l'aire métropolitaine s'étend au Bassin minier (Lens, Douai) ainsi qu'à Valenciennes et Maubeuge.

Au niveau technique, la COPIT s'est dotée en 1998 d'une structure opérationnelle, l'Atelier transfrontalier, à qui elle a confié l'élaboration du projet GROOTSTAD, schéma transfrontalier d'aménagement et de développement, autour de thèmes privilégiés dont la métropolisation du territoire, la mobilité ou la mise en cohérence de la planification locale. Ce projet s'est poursuivi jusqu'en 2001 et a abouti à la publication d'une *Proposition de stratégie pour une métropole transfrontalière* afin de faire du territoire transfrontalier un système métropolitain intégré, doté d'une stratégie commune de développement, et de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière de la métropole lilloise, des projets ont été réalisés dans le domaine de l'économie : le Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial (CTDIC) ou Emulation (coopération autour des parcs d'activités français, flamands et wallons) ; de l'environnement : la station d'épuration de Comines-Pureté ou le projet Minidéchets ; dans le domaine de la culture : Lille 2004 – Capitale européenne de la culture ou Audioframes, festival audiovisuel transfrontalier...

Jusqu'à présent, la mise en place de projets transfrontaliers concrets s'est heurtée à des difficultés, notamment d'ordre juridique et institutionnel. La mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance transfrontalière devrait permettre l'aboutissement de projets transfrontaliers de plus grande ampleur, conformément aux objectifs stratégiques que les différents acteurs se sont fixés dans le cadre de la convention signée le 19 mars 2007 qui marque le lancement du projet d'Eurodistrict Eurométropole Lille Kortrijk Tournai.